

Elargissement de 203 prisonniers de guerre au Burundi

PANA, 13/05/2009 Bujumbura, Burundi - Le ministre burundais de la Justice a annoncé, mercredi, la remise en liberté immédiate de quelque 203 prisonniers politiques et de guerre des Forces nationales de libération (FNL) dans le cadre de la mise en application effective de l'accord de cessez-le-feu liant la dernière rébellion du pays et le pouvoir central signé le 7 septembre 2006. La nouvelle vague d'élargissements porte à un millier le nombre de prisonniers politiques et de guerre rebelles qui ont déjà recouvré la liberté depuis la signature de cet accord.

Le porte-parole du ministre de la Justice, André Ntahomvukiye, a indiqué à la presse que ces remises en liberté ont été faites sur base d'un rapport d'une commission technique chargée d'identifier les membres des FNL éligibles au statut de prisonniers politiques et de guerre. Le gouvernement burundais a, par ailleurs, procédé à l'agrément des FNL en tant que formation à caractère politique pouvant évoluer dans la légalité constitutionnelle après avoir accepté, de son côté, de changer l'ancienne appellation à connotation ethnique de parti pour la libération du peuple hutu/front national de libération (PALIPEHUTU-FNL). La constitution du moment au Burundi n'autorise pas la reconnaissance de parti politique qui se réclame d'une ethnie, région ou religion donnée. Le baptême de feu des FNL, en tant que 42^e formation politique reconnue au Burundi, interviendra lors des secondes élections générales post-conflit de 2010. Les précédentes élections générales avaient souri au conseil national de défense de la démocratie/forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, ex-principale rébellion du pays), à peine sorti du maquis. Concernant toujours la mise en application intégrale et effective de l'accord de cessez-le-feu, la dernière des sept ex-principales rébellions du pays a également franchi d'autres étapes importantes, comme la séparation de la branche politique de la branche militaire. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants des FNL sont autant d'autres étapes qu'elles ont déjà franchies après trois décennies de lutte armée. Le gouvernement, de son côté, a déjà accepté de réintégrer dans les différents corps de défense et de sécurité 3.500 ex-combattants des FNL et doit encore désigner des postes de responsabilité à donner à des cadres politico-militaires rebelles. Des grognements se font encore entendre, cependant, dans les rangs des ex-combattants rebelles qui auraient été "injustement gradés" à l'entrée dans les différents corps de défense et de sécurité. La percule de la démobilisation, de quelque 100.000 francs burundais (près de 100 dollars US), a également fait des mécontents parmi les 5.000 ex-combattants rebelles qui ont été directement reversés dans la vie civile.